



PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 juillet 2013

L'an deux mil treize, le huit juillet, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Nombre de conseillers
présents : 10

Nombre de conseillers
absents 3

Etaient présents :

M. Patric KUBIAK, Mme Sandrine GIDEMANN,
M. Michel AUTHIER, Melle Angèle GLOECKLER,
Mme Christine KELLER, M. Benoît BONNETETE,
M. Loïc ALIAGA, M. Rémy LUTZ, M. Pascal NOE

Etaient absents excusés :

M. Frédéric WISSELMANN, Mme Claudia HEYWANG,
Mme Angeline PRESTA,

Assiste : Melle HUBER Céline

Madame Claudia HEYWANG, absente excusée, donne pouvoir à Monsieur Jacques CORNEC, Maire.
Monsieur WISSELMANN Frédéric, absent excusé, donne pouvoir à Madame GIDEMANN Sandrine.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 2013 / 28** **Approbation du procès-verbal du 27 mai 2013**
- 2013 / 29** **Restructuration et extension de l'école élémentaire : choix du bureau CSPS**
- 2013 / 30** **Elaboration du PLU : avenant au contrat d'assistance du Conseil Général du Bas-Rhin**
- 2013 / 31** **Réfection du mur de soutènement du cimetière**
- 2013 / 32** **Divers et communications**

2013 / 28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MAI 2013

Le procès-verbal du 27 mai 2013 n'appelant pas de remarque particulière, il est approuvé à l'unanimité.

2013 / 29

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : CHOIX DU BUREAU CSPS

Aux termes de l'article L. 235-3 du Code du Travail, « une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives ».

A préciser que la personne assurant la mission de contrôle technique ne peut pas assurer celle de coordination SPS sur la même opération. D'où la nécessité de choisir un second bureau.

La Commune a donc lancé une consultation de sept bureaux pour la mission CSPS des travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire.

Trois bureaux ont répondu :

- ↪ ADC EST
- ↪ QUALICONSULT
- ↪ SOCOTEC

La Commission d'Appel d'Offres a examiné les offres sur la base des critères de jugement suivants :

- ↪ la valeur technique de l'offre
- ↪ le prix des prestations
- ↪ la décomposition du temps d'intervention
- ↪ les moyens prévus pour l'exécution de la mission

Valeur technique :

Les trois dossiers administratifs présentés sont complets et conformes.

Le dossier technique d'ADC est complet, mais il ne présente pas de méthodologie.

Le dossier technique de QUALICONSULT est complet et la méthodologie est correcte.

SOCOTEC présente un plan de qualité, une méthodologie correcte adaptée au projet, mais ne décompose pas son prix.

Les références sont satisfaisantes pour les trois sociétés

Prix des prestations :

- ↪ ADC EST : 3.102 euros HT
- ↪ QUALICONSULT : 3.360 euros HT
- ↪ SOCOTEC : 4.800 euros HT

Décomposition du temps d'intervention :

- ↪ ADC EST : 4,70 heures par mois (coût moyen de l'heure : 33 euros)
- ↪ QUALICONSULT : 5,25 heures par mois (coût moyen de l'heure : 32 euros)
- ↪ SOCOTEC : 4 pas de décomposition du temps d'intervention

Pour un tel projet, un temps d'intervention de 5 heures est à considérer comme un minimum

Moyens prévus pour la mission :

Les trois bureaux présentent une bonne équipe.

Compte tenu de ces éléments, la commission préconise de retenir QUALICONSULT pour la mission de contrôle technique.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications du Maire

CONFIE la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) des travaux relatifs à la restructuration et à l'extension de l'école élémentaire à QUALICONSULT, mieux-disant, selon leur offre s'élevant à 3.360 euros HT

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération

ADOPTE PAR

↳ 11 VOIX POUR

↳ 1 ABSTENTION

2013 / 30

ELABORATION DU PLU : AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Par délibération du 08 avril 2013, le Conseil Municipal avait décidé de prescrire l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité, conformément aux dispositions de l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme qui prévoient l'établissement d'un RLP à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le RLP, arrêté en séance du 22 avril 2013, a été élaboré par le SDAUH qui a déjà en charge la mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant au contrat d'assistance conclu avec le Conseil Général du Bas-Rhin / SDAUH Obernai en date du 29 mai 2012 relatif à l'élaboration du PLU afin d'intégrer l'élaboration du RLP.

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat d'assistance liant la Commune et le Conseil Général du Bas-Rhin / SDAUH Obernai daté du 29 mai 2012

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant s'élevant à 3.050 euros HT (3.647,80 euros TTC)

ADOPTE PAR

↳ 4 VOIX POUR

↳ 1 VOIX CONTRE

↳ 7 ABSTENTIONS

2013 / 31

REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIERE

Le Maire informe les Membres de l'Assemblée que l'angle du mur du cimetière, côté aire de jeux, menace de s'effondrer et nécessite d'être refait rapidement.

Pour cela, il leur soumet deux devis :

- Un devis de l'entreprise SCHREIBER et Cie d'Ottrott, s'élevant à 16.547,74 euros HT
- Un devis de l'entreprise SELTZ CONSTRUCTIONS d'Andlau s'élevant à 23.797 euros HT

Les conseillers attirent l'attention du Maire sur la nécessité de refaire également la partie située près de la salle polyvalente et pensent qu'il faudrait solliciter des devis intégrant ces travaux et les faire réaliser en même temps.

Ils demandent également la production d'un plus grand nombre de devis.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure et charge le Maire de solliciter plusieurs devis pour l'ensemble des travaux qui s'avèrent nécessaires.

2013 / 27

DIVERS ET COMMUNICATIONS

SUBVENTION POUR COLLECTE DES VIEUX PAPIERS-CARTONS

Le SMICTOM a versé à la coopérative scolaire une subvention de 70,72 euros, en contrepartie des 4,42 tonnes de papiers-cartons collectés le 29 mai dernier.

CEREMONIE DU 14 JUILLET

Rendez-vous est fixé à 10 h 15 devant la Mairie.

EXPOSITION DES MALGRE ELLES

Dans le cadre de l'exposition « Malgré elles », le Mémorial d'Alsace Moselle de Schirmeck invite toutes les Malgré Elles à une journée en hommage à leur jeunesse volée car incorporée dans le RAD (Reicharbeitsdienst) ou le KHD (Kriegshilfsdienst), le samedi 28 septembre 2013, à 14 heures. Figurent au programme un spectacle-lecture de lettres de Malgré Elles intitulé « Je t'écrirai de là-bas », la découverte de l'exposition « Malgré Elles » et un partage de souvenirs autour d'un goûter.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 22 juillet au 11 août 2013. Deux permanences seront tenues les samedis 27 juillet et 10 août, de 8 h 30 à 11 h.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Procès-verbal certifié conforme
Le Maire,
Jacques CORNEC